



La Feuille Automne 2024

Mesdames, Messieurs,
Chers villageois,

Cet été, nous n'avons pas eu le temps de souffrir de la chaleur, avec l'impression de passer du printemps à l'automne en quelques semaines. Néanmoins, ce fut un bel été, court certes, mais animé. Entre notre comité des fêtes toujours aussi efficace, et notre Président de la République qui, prenant acte des résultats des élections européennes, annonça la dissolution de l'assemblée nationale, les occasions de se retrouver furent nombreuses et variées. Les huit marchés paysans du dimanche soir, où la musique est venue très souvent égayer l'ambiance, rythmèrent la saison. Ces moments d'échanges et de partage autour des exposants furent appréciés. Nous allons donc essayer de les inscrire durablement dans notre calendrier.

Nous sommes à présent dans une saison tout aussi agréable bien que la luminosité soit moins prononcée. Mais la lumière va revenir très vite, si j'ose dire. Sous l'impulsion de la commission des jeunes, les nouvelles illuminations de Noël viendront nous rappeler que la fin de l'année, avec ses festivités, approche à grands pas.

Au nom de l'équipe municipale, agents et élus, je vous souhaite de passer un très bel automne et de savoureuses fêtes de fin d'année.

Pierre-Henri CHANAL,
Maire

Informations diverses

La menuiserie

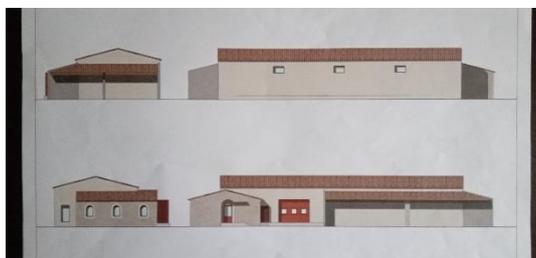
Après la phase de négociation avec les assurances, l'équipe municipale a décidé de reconstruire un bâtiment neuf. La menuiserie a donc été démolie par l'entreprise AUDOUARD fin septembre. Le marché public lancé pour la reconstruction arrive dans sa phase terminale et nous sommes à présent dans le choix des entreprises. Le bureau d'étude RABIER de Vallon Pont d'Arc, en la personne de Mathieu OZIL, architecte, assure la maîtrise d'œuvre. Le début des travaux est prévu pour la mi-janvier 2025 et Sébastien MARIAU, le menuisier, devrait s'installer l'été prochain dans le nouveau bâtiment.



Projet du nouveau bâtiment à construire.

A noter que la version définitive sera plus sobre en raison du coût de certaines options comme les ouvertures cintrées ou le parement en pierre.

La partie visible de la route départementale est celle représentée en bas.



La commission des jeunes

Comme évoqué plus haut, c'était un vœu de la commission, les illuminations de Noël seront cette année plus nombreuses. Et pour compléter certains décors, les jeunes se sont mis au travail, avec l'aide de Nicolas et Laurent. Le traineau est magnifique. Reste les finitions mais nous pouvons faire confiance aux jeunes !



A noter que la commission se réunira comme chaque année pour « la ramasse de feuilles ». Une information sera diffusée par messagerie dans les prochains jours. Tous les bénévoles seront également accueillis à bras ouverts. Le verre de l'amitié clôturera la séance.

« Les archives de la Mairie »

L'archiviste est venu passer une semaine dans notre Mairie afin de trier et classer nos documents. Suite à son travail, 200 kilos de documents confidentiels ont été apportés chez PLANCHER ENVIRONNEMENT pour destruction. Ci-contre, Samuel très concentré, dans la salle du Conseil.



La voirie

Les travaux de voirie pour l'année 2024 sont maintenant terminés.

Côté route, deux restaurations : la montée qui précède l'embranchement de la route des Valades ainsi qu'une partie de la Rue des Potagers. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SATP.

Côté sécurité, des murets de protection sur la route de Remerquer et l'entrée du pont de Chardenas ont été restaurés par Azzaddin NAJI, maçon habitant au village. A noter que cette opération a permis non seulement de rétablir la sécurité des usagers mais aussi de restaurer une partie de notre patrimoine bâti.

Le pont de Chardenas endommagé et restauré.



A la sortie d'un virage, sous le muret écroulé, un pont, et un vide de 4m de profondeur.



« Les incivilités, encore et toujours »

Les vols

Une de fois de plus, après le 1^{er} novembre où nous fêtons tous les Saints et où nous fleurissons les tombes, nous avons à déplorer des vols dans notre cimetière : vols de fleurs et vols de décorations funéraires. Que dire de plus sur ces actes consternants.

Les chiens

L'arrêté municipal du 20 juin 2024 stipule que les chiens doivent être tenus en laisse sur l'espace public. Malgré des progrès certains, il reste encore des propriétaires récalcitrants. Mais, à propos, pourquoi tenir son chien en laisse sur l'espace public ? Pour éviter les affrontements entre chiens, bien sûr. Oui, mais pas seulement !

- *Pour éviter aussi les déjections canines car un chien ne met pas longtemps à salir un trottoir ou le grand pré communal, et nous n'avons pas toujours les yeux sur lui.*
- *Pour éviter qu'il ne s'approche d'une personne qui a peur des chiens. Cela peut faire sourire mais c'est une réalité. De nombreuses personnes rencontrent une forte anxiété lorsqu'elles croisent un chien en liberté.*
- *Enfin, pour éviter que le chien, qui vient dire bonjour, ne laisse une vilaine trace de bave sur la robe ou le costume...*

Merci à tous les propriétaires de chiens d'y réfléchir.

La vitesse

Il existe un code de la route, avec des indications précises. Pour la vitesse, notre village est depuis longtemps limité à 30 km/h. Nous avons aussi limité à 50 km/h le hameau des Salelles, en installant deux panneaux d'agglomération. Sur la route de Remerquer, même si nous sommes en campagne et qu'aucune indication ne limite la vitesse, la raison devrait nous inciter à la prudence. Les maisons sont en effet très proches de la route et des animaux domestiques se sont déjà fait écraser. Nous allons par conséquent installer une signalisation appelant à la prudence.

La communauté de communes « Berg et Coiron »

Avec le lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un projet de territoire est né !

Un engagement fort au service de l'ensemble du territoire :

C'est la décision qui a été prise le 17 octobre dernier à l'unanimité des membres du Conseil communautaire.

En prescrivant l'élaboration du PLUi, les élus ont ainsi manifesté leur volonté de construire, solidairement et dans la durée, le devenir de Berg & Coiron. Elaborer un PLUi, c'est donner à la communauté de communes les moyens de définir un véritable projet de territoire et d'affirmer son identité propre, entre le bassin d'Aubenas, les gorges de l'Ardèche et la vallée du Rhône.

Lorsqu'il sera approuvé, ce nouveau document traduira, en lieu et place des PLU et cartes communales existantes, les souhaits d'aménagement des 13 communes de Berg & Coiron. Il permettra également d'harmoniser et de mettre en cohérence, à l'horizon de 10 à 15 ans, le développement de l'ensemble du territoire au moyen de règles d'urbanisation communes, pouvant être adaptées en fonction des contextes locaux.

Le PLUi devra notamment définir des objectifs en matière :

- *De préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,*
- *De gestion économe de l'espace,*
- *D'habitat,*
- *De développement économique,*
- *De transport et de déplacements,*
- *De préservation et de valorisation des paysages et du patrimoine.*

Portant sur les 13 communes de la CCBC, la procédure d'élaboration du PLUi se déroulera sur plusieurs années, pour une entrée en vigueur envisagée début 2030. Dans l'intervalle, les documents d'urbanisme existants continueront à s'appliquer.

Les premiers objectifs politiques :

Partant des réalités locales, quatre grands objectifs ont d'ores et déjà été assignés par les élus communautaires au futur PLUi :

- *Affirmer l'identité rurale du territoire de Berg & Coiron ;*
- *Offrir un environnement de services de qualité et en proximité aux habitants ;*
- *Positionner Berg & Coiron comme un territoire propice à l'initiative économique et porteur d'innovations ;*
- *Accroître la capacité de résilience du territoire.*

Les prochaines étapes :

Conformément à la charte de gouvernance votée par le conseil communautaire, un Comité de pilotage composé de 2 élus municipaux (dont le Maire) par commune (Villeneuve-de-Berg disposant d'un siège supplémentaire) sera installé d'ici la fin de l'année. Instance privilégiée de dialogue et de travail, il validera les grandes orientations ainsi que les différentes étapes de la procédure d'élaboration.

La première phase d'élaboration du PLUi consiste à établir le diagnostic du territoire. Ainsi, partant des données existantes mais aussi de l'apport de nouvelles études thématiques, un état des lieux complet et actualisé du fonctionnement territorial de Berg & Coiron sera dressé durant l'année 2025. Il servira à définir les enjeux d'avenir qui orienteront le PADD.

Pour nourrir la réflexion, des ateliers thématiques et territoriaux seront mis en place en début d'année prochaine.

Le coin des associations

Comité des Fêtes



Chers villageois

La fin d'année approche à grands pas, les lumières de Noël commencent à scintiller dans le village. Pour fêter cette fin d'année ensemble, le Comité des fêtes organise un spectacle le dimanche 8 décembre à 10h30.

Un spectacle pour enfants intitulé « Le tour du monde de Camélia » sera présenté par Caroline Drot. Il sera suivi d'un apéritif sucré-salé en présence du Père Noël ! D'autres surprises sont au programme !

Vous pouvez également noter que notre assemblée générale aura lieu le samedi 11 janvier à 14h.

Voici l'ordre du jour :

- *Le bilan moral*
- *Le bilan d'activités et financier de l'année*
- *Le renouvellement du conseil d'administration*
- *Les questions diverses*

En tant qu'habitants du village, vous êtes membres d'office du comité alors n'hésitez pas à venir partager ce moment avec nous. L'assemblée générale sera suivie de la traditionnelle galette des rois autour d'un verre de clairette ! Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : cdfibie2016@gmail.com

Accueil Ibie



Bonjour à tous,

La saison estivale est maintenant terminée. Dans l'ensemble, pour une grande majorité des membres de notre association, elle n'a pas été mauvaise voire moins catastrophique que ce que l'on aurait pu craindre compte tenu du contexte général.

Nous sommes déjà tournés vers 2025 avec l'espoir d'une ambiance plus adaptée aux vacances et à l'accueil touristique.

La 9^{ème} édition des Deuches en Ardèche organisée par Accueil Ibie aura lieu à Saint-Maurice-d'Ibie les 7, 8 et 9 juin 2025. Comme toutes les années, nous attendons une cinquantaine de 2CV et dérivés et nous ne manquerons pas de vous informer.

Pour rappel, Accueil Ibie regroupe 46 gîtes, 9 chambres d'hôtes et une vingtaine de partenaires locaux en prestations de services et travaille en lien étroit avec l'Office de Tourisme Berg et Coiron. Le tourisme représente 33% de l'économie locale de sud Ardèche.

Renseignements et informations au 06 81 66 72 14.

L'équipe d'Accueil Ibie

Patrimoine et environnement en Ibie

L'association PEI prépare un mini-festival du patrimoine de la vallée de l'Ibie.

PEI, Patrimoine et Environnement de l'Ibie, association créée il y a bientôt 3 ans dans la vallée, prépare pour l'été 2025 une journée centrée autour du patrimoine historique et environnemental de l'Ibie. Au cours de cette journée, différentes conférences sont programmées, sur l'histoire de la commune (probablement autour du protestantisme dans le sud de la vallée et ses traces à travers les siècles), sur les spécificités géologiques et biologiques (météorites, vautours). La mairie met gracieusement à notre disposition la salle des fêtes et les conférences s'y dérouleront. Une exposition photo et des diaporamas seront aussi accessibles. La soirée sera ponctuée par le marché paysan estival du dimanche et se terminera en beauté par une observation des étoiles et des comètes.

Nous espérons que cette « première » réunira tous les habitants du village et des touristes de passage ; si elle est un succès, nous renouvellerons avec peut-être plus d'ampleur l'expérience dans les années à venir. Toutes les bonnes volontés et toutes les bonnes idées sont les bienvenues pour nous aider à préparer l'événement.

Les membres du bureau de PEI

P.E.I. - 2 place de la Mairie 07170 St Maurice d'Ibie - Cotisation annuelle – 10 euros
adresse mail : p.e.i.07170@gmail.com

Contact Mairie

Adresse : 2 Place de la Mairie 07170 SAINT MAURICE D'IBIE.

Téléphone 04 75 94 71 41

Courriel : mairie@saint-maurice-d-ibie.fr

Site internet : www.saint-maurice-d-ibie.fr

Bulletin d'information de la vie communale - Directeur de publication : Pierre-Henri CHANAL
Dépôt légal et date d'édition : novembre 2024 - Imprimé et distribué par nos soins à 190 exemplaires